



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/15

Reçu en Préfecture le : 16/07/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mercredi 15 juillet 2015**  
**D - 2015/337**

***Aujourd'hui 15 juillet 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Constance MOLLAT

**Fourniture, pose et maintenance logicielle  
d'équipements nécessaires à l'installation de sites à  
contrôle d'accès de voirie, à bornes escamotables  
électriques et systèmes de gestion intégrés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux possède un parc de sites à contrôles d'accès équipés de bornes escamotables pour limiter l'accès aux véhicules à certains secteurs. Au mois de décembre 2014 on recense :

- 46 sites en entrée et dont 6 en entrée/sortie à lecteur de cartes et interphone
- 48 sites en sortie
- 36 sites entrée /sortie à télécommande
- 4 sites en entrée/sortie fonctionnant uniquement par appel interphonie

Ces sites à contrôle d'accès sont reliés à un système de gestion informatisée qui permet :

- la Gestion des Abonnés par carte sans contact (GDA)
- la Gestion Technique Centralisée (GTC)

par le réseau de télécommunication de la Ville composé de commutateurs, de câbles fibre optique et cuivre (réseau TCP/IP) ou par le réseau téléphonique GPRS.

La direction de la Police Municipale et de la Tranquillité Publique assure la gestion du contrôle d'accès :

- l'accueil de la Police Municipale délivre les cartes aux résidants
- le Centre de Vidéo Protection Urbaine (CVPU) exploite le parc

Ainsi, un appel d'offres ouvert a été lancé sur la base d'un dossier de consultation en vue de passer un marché à fourniture, pose et maintenance logicielle d'équipements nécessaires à l'installation de sites à contrôle d'accès de voirie, à bornes escamotables électriques et systèmes de gestion intégrée.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015, a attribué le marché à la société SPIE SUD OUEST SAS.

Ce marché à bons de commande, sans minimum, ni maximum, conclu pour 1 an à compter du 17/08/2015 peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 16 août 2019.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville de Bordeaux de l'exercice en cours, rubrique : 822, Article: 2318 et rubrique: 020, Article: 60632.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**